

QUIZZ DE LA RENTREE : COMBIEN DE POINTS VOUS RESTE-T-IL ?

PARIS, LE 18 SEPTEMBRE 2014



Par Katia **POUILLY-RIOU**
REGIMBEAU

Le praticien du droit de la Propriété Intellectuelle peut, en de nombreuses hypothèses, être comparé à un conducteur aguerri.

De par son expérience et ses compétences, le praticien :

- Etudie les stratégies de protection qui s'offrent à lui, en analysant, avec rigueur, les variables de son environnement ;
- Accomplit les dépôts et autres actions visant à protéger les actifs de Propriété Intellectuelle, en respectant les procédures nécessaires à la sauvegarde des informations confidentielles ;
- Valorise, avec précision, l'ensemble des actifs de Propriété Intellectuelle détenus, en vue d'identifier les voies d'exploitation les plus adaptées aux objectifs définis ;
- Sélectionne, négocie et conclut avec des partenaires choisis, les accords qui permettront d'optimiser les stratégies déployées, sur des marchés déterminés ;
- Surveille et contrôle la diligence avec laquelle les droits de Propriété Intellectuelle et les accords sont respectés ;
- Sanctionne le non-respect des engagements pris et la violation des droits, avec mesure et efficacité ;
- Fédère et éduque les équipes pluridisciplinaires avec lesquelles il collabore constamment et en l'absence desquelles les objectifs qualitatifs ne pourraient être atteints.

Mais, contrairement au jeune conducteur (obnubilé par la conservation de ses six points, pendant une période probatoire de trois ans), le conducteur chevronné, comme le praticien averti, feront davantage confiance à leurs « expériences terrain » (souvent, à juste titre), et omettront, de temps à autres et, le plus fréquemment de bonne foi, de respecter strictement les règles du jeu.



En effet, quel conducteur chevronné/praticien expérimenté n'a jamais :



Ecourté les trois (longues) secondes réglementées au passage à niveau « STOP » avant de s'engager ? (04 points / 135 € d'amende)



Adressé des informations confidentielles sans avoir préalablement signé un accord de confidentialité et/ou sans avoir scrupuleusement identifié les documents couverts par le secret ?



Croisé un feu, qui, brusquement, est passé d'un orange vermillon à un rouge carmin ? (04 points / 135 € d'amende)



Considéré, par mesure de simplicité, que toutes les réalisations produites par un agent/salarié dans le cadre du contrat qui le lie à la personne morale qui l'emploie, sont, *Ab Initio*, la propriété de ladite structure et ce, sans distinction des droits couverts (brevets/logiciels/droits d'auteur/bases de données (...)) ?



Fait usage d'un téléphone « tenu en main » à bord d'un véhicule « en circulation » ? (04 points)



Déterminé le montant d'une redevance et/ou le prix d'une cession d'actifs en favorisant des paramètres politiques et/ou commerciaux sans assoir cette valorisation sur une analyse étayée, objective et non-discutable (et susceptible d'être exigée lors d'un contrôle) ?



S'il est vrai que des « secondes chances » sont offertes au conducteur étourdi (période sans infraction / stage / obtention d'un « nouveau » permis), l'environnement professionnel au sein duquel le praticien exerce ses prérogatives, n'octroie pas toujours de mesures réparatrices aussi flexibles.

Alors, en cette période de bonnes résolutions (après tout, c'est la rentrée) et pour être sûr de garder vos points, prêtez-vous au Quizz ci-dessous :

QUIZZ : VOS ACTIFS DE PI	OUI	NON	EN PARTIE	NE SAIS PAS
1. Disposez-vous de tableau(x) de bord exhaustif(s) répertoriant tous vos actifs : inventions, savoir-faire, brevets, marques, dessins, modèles, droits d'auteur, noms de domaine, bases de données, logiciels/progiciels (...)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

QUIZZ : VOS ACTIFS DE PI	OUI	NON	EN PARTIE	NE SAIS PAS
<p>2. Etes-vous assuré de détenir la propriété (exclusive) de tous vos actifs de PI ? :</p> <p>2A. Les droits identifiés appartiennent-ils, <i>uniquement</i> et <i>AB Initio</i>, à la structure qui en revendique la propriété ?</p> <p>2B. Si «oui», êtes-vous en mesure d'en rapporter la preuve ?</p> <p>2C. Si « non», le transfert des droits a-t-il et/ou doit-il être formalisé par écrit (qu'il s'agisse d'inventions et/ou de créations réalisées par des agents/salariés, des mandataires sociaux, des filiales, des prestataires extérieurs) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>3A. Ces actifs sont-ils l'objet d'accord(s) de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Confidentialité - Licence - Cession - Copropriété - Collaboration - Coexistence - Séquestre - Différend(s) /contentieux - Autre(s) <p>3B. Si « oui », lesdits accords sont-ils répertoriés au sein d'une base de données :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exhaustive - Mise à jour - Partagée avec d'autres (autres départements/conseils extérieurs (...)) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>4. Ces actifs ont-ils fait l'objet d'une valorisation individualisée, documentée et susceptible d'être authentifiée ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>5. Dans l'hypothèse où ces actifs seraient gérés par divers interlocuteurs (internes & externes), la communication entre ces derniers fonctionne-t-elle de façon optimum ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>6A. Les contrats de travail des collaborateurs les plus « IP productifs » sont-ils conformes aux intérêts et attentes respectifs des intéressés (et intègrent-ils les éventuels « Règlements Intérieurs », « Accords de Branches » et autres « Conventions Collectives ») ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>6B. La politique salariale visant à rémunérer les apports intellectuels des salariés et autres agents a-t-elle été récemment mise à jour, est-elle réellement appliquée ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>7. Vos Conditions Générales «d'achat»/«de vente»/«de prestations de services»/ «d'utilisation» et celles de vos prestataires ont-elles été récemment révisées/«challengées» ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>8. Les mentions légales mentionnées sur votre Site Internet, complétées de l'ensemble des autres obligations (CNIL (...)), sont-elles à jour et conformes à la législation applicable ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

QUIZZ : VOS ACTIFS DE PI	OUI	NON	EN PARTIE	NE SAIS PAS
9. Les divers départements avec lesquels vous interagissez en interne, ont-ils besoin d'actualiser leurs connaissances par le biais de formations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. Disposez-vous des paramètres, à court et moyen terme, vous permettant d'identifier (ou de participer à la définition) de la stratégie PI globale de l'entité à laquelle vous appartenez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Si l'une de vos réponses comportait un « non », n'hésitez pas à nous contacter pour qu'ensemble, nous examinons les meilleures orientations visant la conservation de vos points !

Katia POUILLY-RIOU (pouilly-riou@regimbeau.eu)
Conseil en propriété industrielle

- **A propos de REGIMBEAU :**

REGIMBEAU, Conseil en Propriété Industrielle, accompagne depuis plus de 80 ans les entreprises et les porteurs de projets des secteurs privés et publics, pour la protection, la valorisation et la défense de leurs innovations (brevets, marques, dessins et modèles). Quinze associés animent une équipe de 200 personnes, dont les compétences s'exercent dans tous les aspects stratégiques de la propriété industrielle: veille technologique, contrats de licence, audit de portefeuilles de PI, négociations dans le cadre de partenariat, acquisition des droits, contentieux. L'expertise de REGIMBEAU (présent à Paris, Rennes, Lyon, Grenoble, Montpellier, Toulouse, Caen et Munich) permet de répondre à des logiques stratégiques internationales, tout en préservant des relations personnalisées de très haute qualité avec ses clients.